

## Situation actuelle

Pour les besoins de simplification de l'accès des tiers au marché français, GRTgaz a organisé son offre d'accès au réseau et ses règles contractuelles d'équilibrage autour de deux zones d'équilibrage, Nord et Sud, selon un principe « Entrée-Sortie ».

Le terminal de Montoir est ainsi raccordé à la zone d'équilibrage Nord via le PITTM Montoir.

Toutefois la réalité physique est plus complexe, notamment pour Montoir qui se trouve être le point d'entrée du réseau le plus proche de la ligne de séparation Nord-Sud.



En pratique, en été, le gaz issu du terminal peut être indifféremment acheminé vers le nord ou vers le sud (PEG sud ou injection Chemery) dans la limite de 200 GWh/j, tel que cela est décrit dans l'annexe 15 de la pièce B3.1 du Code Opérationnel de Réseau publié par GRTgaz, relative aux conditions de disponibilité des capacités interruptibles sur la liaison Nord-Sud.

Les capacités prévisionnelles pour les jours J+1 et J+2

Elles seront publiées sur ECT à J - 1 entre 14h00 et 16h00 pour le jour J de la manière suivante. seront publiées sur ECT à J - 1. Elles seront calculées sur la base des prévisions d'émission du terminal de Montoir et de consommation total pour le jour considéré.

- Pour les capacités de sortie de la zone Nord vers le PITS Nord-Atlantique :

$CRT(J) = \text{Capacité ferme Garantie de sortie de la zone Nord vers le PITS Nord-Atlantique} + 0,6 * \text{MIN}(\text{Montoir} ; 150)$

- Pour la capacité de liaison entre les zones d'équilibrages Nord et Sud :

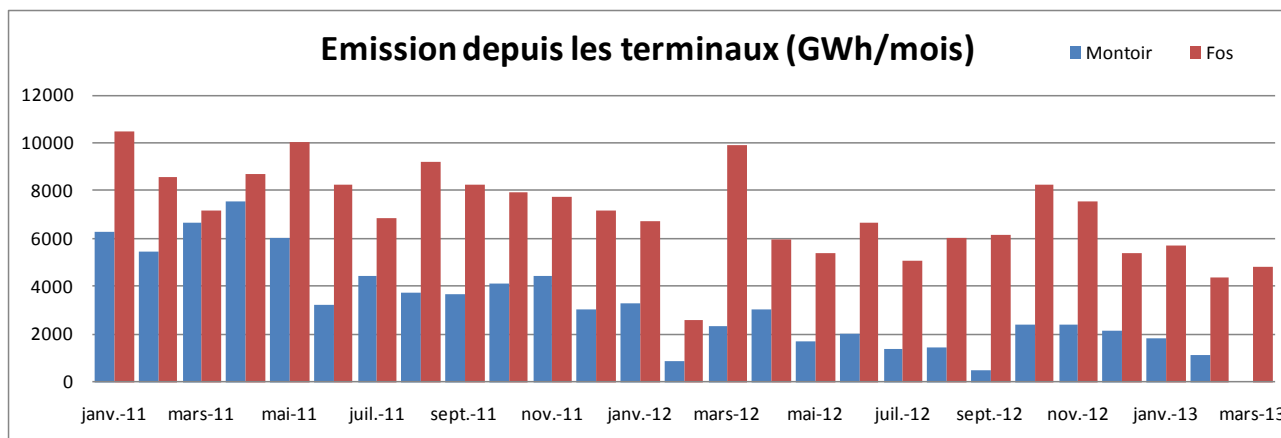
$CRT(J) = 230\text{GWh/j} + \text{capacité interruptible climatique} + 0,4 * \text{MIN}(\text{Montoir} ; 150) + \text{MAX}(0 ; \text{MIN}(\text{Montoir} - 150 ; 50))$  dans la limite de 450GWh/j

Extrait du CoRE, Pièce B3.1, Annexe 15

La répartition 40%/60% entre la zone Sud et le PITS Nord-Atlantique est très normative. Elengy comprend qu'elle est en fait adaptable par GRTgaz en fonction des souhaits exprimés par les expéditeurs via leurs nominations.

Par ailleurs il est constaté un stress récurrent important sur la zone Sud avec une saturation de la liaison Nord-Sud.

Cependant, alors que les terminaux de Fos sont correctement alimentés, il est aussi constaté que très peu de GNL arrive sur Montoir depuis le début de l'année 2012. Ceci a entraîné à plusieurs occasions un arrêt complet des émissions, ce qui induit d'une part une destruction massive de capacités interruptibles Nord-Sud et des contraintes d'injection dans le stockage de Chemery et, d'autre part, conduit au torchage des évaporations fatales sur le terminal.



## Constat Elengy

Devant cette situation quelque peu 'absurde', d'un point de vue économique et environnemental, Elengy a tenté d'interpeller ses clients pour les inciter à détourner quelques cargaisons sur Montoir qui pourraient tout aussi bien alimenter la zone sud (en partie directement, en partie indirectement en réduisant les besoins d'injection dans le stockage de Chemery depuis la zone sud).

Mais ceux-ci n'y ont actuellement aucun intérêt car ils devraient valoriser la cargaison au prix du PEG Nord et offrir à des tiers, détenteurs des capacités de liaisons interruptibles, la possibilité d'acheminer ensuite ce gaz vers le sud à leur place. Dans le contexte actuel avec des valorisations GNL très supérieures en Asie ou en Amérique du sud, cela reviendrait pour ces expéditeurs à maximiser leur perte pour permettre à d'autres acteurs de faire un gain opportuniste sur le différentiel entre les prix marginaux d'approvisionnement des zones Nord et Sud.

Pour Elengy il serait fortement souhaitable de fournir une « incitation » à ses clients à apporter au moins une cargaison par mois sur Montoir, et donc de réduire le biais important généré par le modèle contractuel actuel de GRTgaz entre les terminaux de Fos et de Montoir par rapport à la réalité physique du réseau.

Pour cela il conviendrait que ces clients bénéficient de tout ou partie des capacités physiques fermes qu'ils créent en apportant des cargaisons à Montoir.

Ceci est d'autant plus légitime que le régulateur et GRTgaz ont déjà traité un cas relativement comparable dans le cas de l'accès aux capacités de Veurnes, offertes en priorité à ceux qui permettent le flux physique ferme, à savoir les expéditeurs clients de Dunkerque LNG. Fluxys et GRTgaz, avec l'accord des régulateurs avaient alors créé deux sous produits « PEG Nord-Belgique » et « PITTM Dunkerque – Belgique », le second étant largement prépondérant dans la capacité initiale offerte<sup>1</sup>.

Elengy tient à rappeler que son but en tant qu'opérateur du terminal de Montoir n'est pas de redistribuer l'ensemble ou la majorité des capacités interruptibles générées par les expéditeurs clients de Montoir, mais essentiellement d'assurer un flux minimum depuis ce terminal, de l'ordre de 40 à 50 GWh/j, soit 20 à 25% de la capacité interruptible théorique totale en été. Cette capacité a actuellement une valeur quasiment nulle en l'absence de GNL déchargé.

Elengy est aussi consciente que les solutions envisagées ne devront pas dégrader les conditions de concurrence en zone sud, ni la couverture des coûts de GRTGaz.

## Proposition

Sur ces bases là Elengy considère que toute solution d'accès direct de Montoir vers la zone sud devrait respecter les règles suivantes :

- Une capacité limitée aux besoins techniques du terminal, à savoir de l'ordre de 40 à 50 GWh/, c'est à dire un peu plus de 1 navire par mois,
- Une capacité ferme 'payante' en été, intégrant le prix de la liaison Nord-Sud ferme (~0.6€/MWh) afin de valoriser l'option offerte aux clients de Montoir d'acheminer du gaz vers le sud,
- Un mécanisme ne spoliant pas les détenteurs de liaison nord-sud, via une restitution financière des sommes perçues vers ceux-ci dans le cas où cette capacité interruptible est déjà souscrite,
- Une 'allocation' en très court terme, au moment du programme mensuel pour éviter une préemption par les acteurs ayant des positions à long terme sur le terminal,
- La possibilité d'utiliser cette capacité en UIOLI sur la liaison Nord-Sud.

Elengy est ouvert à toute solution quant aux modalités pratiques d'acheminement contractuel : un produit PITTM Montoir Sud ? un produit liaison Nord-Sud spécifique ? autre chose ?...

---

<sup>1</sup> Supplément au mémorandum d'information de l'Open Season France Belgique en date du 13/12/2011

## Impact sur la concurrence en zone sud

Cette proposition augmenterait la capacité ferme d'accès vers la zone sud sans dépenser un euro.

Toutefois, si l'on considère dans le pire des cas que la quantité de GNL fatal pour la zone Sud est un invariant et que cette proposition entraînerait uniquement un transfert de flux de Fos vers Montoir par les acteurs actuels, le marché sud n'en serait pas modifié. Cependant les coûts supportés par l'ensemble des utilisateurs de Montoir seraient réduits (torchage supprimé) et GRTgaz en retirerait un supplément de recettes en vendant une capacité ferme plutôt qu'interruptible.

Même dans ces conditions, la zone sud disposerait alors d'un nouveau point d'entrée ferme qui augmenterait la compétition et la sécurité d'approvisionnement dans la zone en augmentant très significativement le nombre d'acteurs GNL potentiels. Il y a actuellement [ ] souscripteurs à Cavaou auxquels il faudra alors ajouter [ ] nouveaux expéditeurs disposant de souscriptions à Montoir en 2014 et non présents à Fos. Ils représentent le tiers de la capacité totale de Montoir. A cela s'ajoutera le potentiel offert par les capacités primaires libres, ainsi que les capacités secondaires en UIOLI sur Montoir<sup>2</sup>.

## Conclusion

Le problème du positionnement de Montoir entre les zones Nord et Sud, et de l'efficacité de l'acheminement contractuel vers la zone Sud doit être pris en considération dans les travaux de GRTgaz et de la CRE sur l'amélioration de la gestion présente et future des capacités de liaison Nord-Sud.

Elengy demande à la CRE et à GRTgaz d'envisager des évolutions sur la gestion du PITTM Montoir dans le sens d'un accès incitatif direct vers la zone Sud. Pour cela, il nous semble nécessaire d'ouvrir le débat rapidement en travaillant avec vos équipes, puis en concertation avec le marché pour une application pratique dans le courant de l'été.

Au vu des crises répétées sur le bilan de la zone Sud, il n'est pas concevable de ne pas explorer toutes les pistes élargissant les possibilités de rendre plus efficiente l'alimentation de la zone Sud.

[ ] : données ICS retranchées

---

<sup>2</sup> Par ailleurs, une meilleure répartition des flux pourrait être source de réduction de coûts variables d'acheminement chez GRTgaz (compression). Ce point est à valider auprès de GRTgaz.